

**ECO.0716**

HYDRODÉGRAISSANT PROFESSIONNEL aux **EXTRAITS VÉGÉTAUX** des PIÈCES MÉCANIQUES. A USAGES PROFESSIONNELS  
**ALTERNATIVE à l'UTILISATION des SOLVANTS ou DILUANTS.**

**PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION**

. Préparation en phase aqueuse à base de sels alcalins, agents anticalcaire, de composés émulsionnants abaisseurs de tension superficielle, d'extraits végétaux sélectionnés pour leur aptitude à la **biodégradabilité**.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



**Existe également en version proche en conditionnement aérosol sous la référence A4685**

Matières premières d'**origine facilement renouvelable.**

**Sécurité à l'utilisation :** préparation totalement ininflammable.

**NON COMBUSTIBLE  
NON VOLATILE**

**CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES**

- . ETAT PHYSIQUE : Liquide.
- . MASSE VOLUMIQUE : 1040 g/l +/- 20 g/l.
- . REACTION CHIMIQUE : Alcaline.
- . pH PUR : 11.40 environ
- . D.C.O : 366 g/litre
- . COULEUR : Orangée.
- . ODEUR : Fruitée d'agrumes.
- . TENSION SUPERFICIELLE à 5% : 32 Dynes / cm.
- . INFLAMMABILITÉ : NON Inflammable

**PROPRIÉTÉS PRINCIPALES**

- . **Miscible dans l'eau, même de dureté élevée en toutes proportions. Facilement rinçable**, ne laisse pas de traces.
- . **Ininflammable. Ne renferme pas de phosphates, ni de solvants pétroliers.**
- . Nettoyant concentré, **ECONOMIQUE**, polyvalent, **AGIT RAPIDEMENT**.

. **FORTEMENT DEGRAISSANT ET PENETRANT**, recommandé pour le nettoyage de toutes surfaces

lessivables :

Surfaces métalliques	
Pièces mécaniques	Bâtis de machine
Surfaces peintes lessivables	Sols industriels gras

. **Emulsionne et enlève :**

Graisses et cambouis	Huiles minérales ou végétales, huiles d'usinage	Incrustations de moisissures	Souillures d'aliments
----------------------	---	------------------------------	-----------------------

. **Présente une alternative sur le plan écologique et toxicologique aux solvants de dégraissage d'origine pétrolière présentant un risque d'inflammabilité, un caractère nocif en cas d'ingestion, des conditions de stockage d'utilisation et de destruction particulièrement contraignante.**

. Elimine les résines sur les lames de scies à ruban ou circulaires dans les ateliers de menuiserie, parqueteries ou scieries lors du débit de grumes notamment de résineux. *En utilisation régulière pour le nettoyage, réduit les fréquences d'affutage.*

**Utilisation : Hydrodégraissage en solution dans l'eau en bac de dégraissage, au pinceau, à la brosse ou par immersion :**

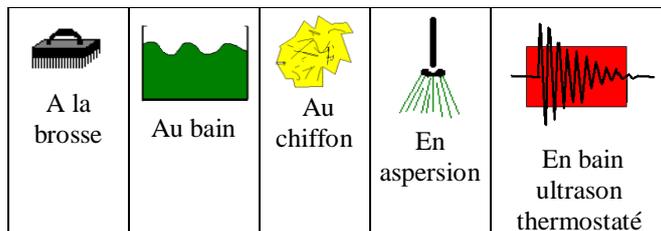
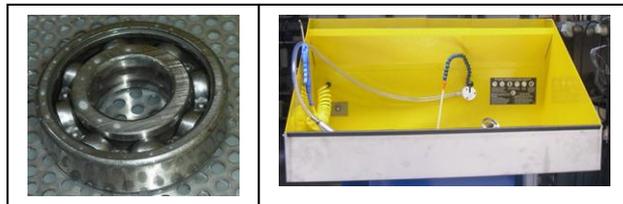
- ▶ Ateliers de mécanique
- ▶ Services techniques municipaux
- ▶ Fabriques de moules
- ▶ Industries
- ▶ Ateliers d'usinage et de rectification
- ▶ Navires, bateaux de pêche, péniches
- ▶ Garages, transporteurs
- ▶ Collectivités
- ▶ Industries agroalimentaires
- ▶ Nettoyages de sols des
  - Salles de sports
  - Parkings souterrains
  - Galeries marchandes

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

■ Pour des surfaces très grasses, très encrassées, ou de souillures anciennes, s'utilise par pulvérisation, trempage, brossage ou à l'éponge, dilué dans l'eau à raison de 1 à 2 litres de produit pour 10 litres d'eau selon la nature et l'épaisseur des souillures présentes et le mode d'application.

■ Après nettoyage, **terminer par un rinçage à l'eau claire.**

■ L'hydrodégrossage **permet d'obtenir, après rinçage, des pièces totalement débarrassées des souillures grasses. Les métaux se retrouvent à nu. Pour les métaux rapidement oxydables à l'air libre tels que les pièces en acier brut, il sera nécessaire de sécher convenablement les pièces et de les asperger selon le cas d'un fluide protecteur anticorrosion.**



### UTILISATION en BAC de DÉGRAISSAGE :



## RECOMMANDATIONS



### ATTENTION

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### SGH07

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les déchets industriels spéciaux.

#### Contient

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques  
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

. Conserver hors de la portée des enfants. Bien refermer l'emballage après chaque utilisation. . Protéger du gel au stockage.  
. Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
. Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

#### Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



E.R.P. ; 17 bis rue louis loucheur 69009 Lyon

Téléphone : 04-78-83-03-06 Télécopie 04-72-20-02-71 Mobile : 06-10-16-11-68

Siret n° 420 383 648 00011 RCS Lyon TVA européenne FR 24 42 03 83 648 APE 4675 Z

Site [http// www.produits-erp.com](http://www.produits-erp.com) Email [produits.erp@wanadoo.fr](mailto:produits.erp@wanadoo.fr)

N° RAPPORT : **08212/2**

NOM DU DEMANDEUR : **FABRINOR**  
LE LOREY  
B.P. 34  
**50570 MARIGNY**

Produit testé : **0 7 1 6**

### 1) PRINCIPE

a) Mesure de la **DCO** (demande chimique en oxygène) Norme ISO 15705

C'est la consommation en oxygène pour oxyder toutes les substances organiques et minérales. Elle mesure la totalité des substances oxydables incluant celles biodégradables et s'exprime en mg O<sub>2</sub>/l.

b) Mesure de la **DBO<sub>5</sub>** (demande biologique en oxygène) Norme NF EN 1899.1

C'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro organismes pour oxyder les matières organiques. Elles est mesurée au bout de 5 jours d'incubation à 20°C et à l'obscurité. Elle est exprimée en mg/l

c) Rapport  $\frac{DCO}{DBO_5}$  (cf N.B.2)

Ce rapport permet d'avoir une évaluation du comportement de la biodégradabilité de l'ensemble du produit :

<b>1.</b>	Rapport $\frac{DCO}{DBO_5} > 3$ : le produit est considéré comme non biodégradable
<b>2.</b>	$2 < \frac{DCO}{DBO_5} < 3$ : le produit est biodégradable avec des micro organismes spécifiques.
<b>3.</b>	Rapport $\frac{DCO}{DBO_5} < 2$ : le produit est considéré comme facilement biodégradable

### 2) RESULTATS

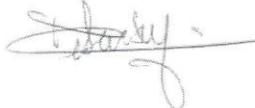
DCO = 297 mg O<sub>2</sub>/l à 1 ‰  
DBO<sub>5</sub> = 1 345 mg O<sub>2</sub>/l à 1 ‰  
 $\frac{DCO}{DBO_5} = 0,22$

### 3) CONCLUSION

**Le produit est considéré comme facilement biodégradable**

LE LOREY , le 30 Juillet 2008

Le laboratoire  
Nadine LEBARBEY



N.B.1 : a été pris en compte 100 % de la formulation et non simplement les agents tensioactifs.

N.B.2 : le rapport  $\frac{DCO}{DBO_5}$  est dans les critères des E.R.U. (Eaux Résiduaires Urbaines)